

CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

VILLEURBANNE (69)



Cette formation est éligible au CPF.

Fiche RNCP : 28048

Présentation du diplôme

Le Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Éducatif Petite Enfance est un diplôme de niveau 3.

Il est délivré par l'Éducation Nationale. Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

Son objectif est de former des professionnels pour l'accueil, l'accompagnement au développement et l'entretien du cadre de vie des jeunes enfants.

Public concerné

Tout candidat à la certification répondant aux prérequis.

Prérequis

- › Niveau 3^{ème}
- › Être âgé d'au moins 18 ans dans l'année du passage des épreuves.

Durée

- › **532** heures de formation théorique.
- › **812** heures de période de formation en milieu professionnel.

Dates de formations

Du **9 septembre 2024** au **20 juin 2025**.

Lieu

ifac Etablissement Rhône
Parc de Lenn, 90 rue Frédéric Fays
69100 VILLEURBANNE

Dates limites d'inscription

Merci de télécharger, compléter et nous adresser votre dossier d'inscription complet jusqu'au **28 août 2024** inclus.

Dates d'informations collectives

En présentiel au centre de formation à Villeurbanne à 16h30 et possibilité d'autres dates sur RDV si besoin :

12 février 2024	13 mai 2024
11 mars 2024	17 juin 2024
15 avril 2024	8 juillet 2024



Contact

Guyline TOULEMONDE
07 63 26 36 91
guyline.toulemonde@utce.ifac.asso.fr

Tarif

Frais d'inscription	35 €
Coût de formation parcours complet hors apprentissage	5 320 €
Coût de formation partielle (sans préparation aux épreuves générales)	3 920 €
Coût de formation parcours complet apprentissage	Gratuit pour les apprentis ; application du coût contrat défini par France Compétence pour les employeurs privés et du CNFPT pour les employeurs publics.

Sélections

- › **Epreuve écrite (2h)** : vérification de la qualité de l'expression écrite. Évaluation du niveau de connaissances et des capacités d'analyse (français et mathématique niveau 3^{ème}).

Date : **2 octobre 2024**

- › **Entretien de motivation de 30 minutes** devant permettre de vérifier la cohérence entre expérience, projet professionnel et choix de la formation.

Date : **communiquée ultérieurement. Prise de RDV individuel en cas de validation de l'écrit.**

Objectifs

Le CAP AEPE permet d'acquérir les compétences pour être autonome dans ses missions d'accompagnant éducatif petite enfance.

À l'issue de la formation vous serez en capacité :

- › de conduire des activités d'animation et d'éveil contribuant à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et l'acquisition du langage ;
- › de dispenser les soins du quotidien contribuant à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective ;
- › d'assurer la conduite des activités en collaboration avec les parents et les autres professionnels ;
- › de prendre en compte la dimension éthique du métier vous permettant un positionnement professionnel adapté.



ifac-formation.fr

Formation, animation, conseil - Association à but non lucratif à vocation éducative, sociale et territoriale.



Contenu de la formation

La préparation aux épreuves du CAP AEPE comprend les enseignements suivants :

› Unités professionnelles

UP1 : Accompagner le développement de l'enfant

- › Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages ;
- › Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne ;

UP2 : Exercer son activité en accueil collectif

- › Inscrire son action dans le réseau des relations enfants-parents-professionnels ;
- › Exercer son activité en école maternelle ;
- › Exercer son activité en EAJE et en accueil de loisirs.

UP3 : Exercer son activité en accueil individuel

- › Exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels.

› Unités générales

UG1 : Français – Histoire-géographie – Enseignement moral et civique

UG2 : Mathématiques – Sciences physiques et chimiques

UG3 : Éducation physique et sportive (facultatif)

UG4 : Prévention, santé, environnement Langue vivante (facultatif)

Méthodes mobilisées

Nous proposerons des temps de formation à distance et du travail en autonomie au cours de l'année.

- › Apports théoriques
- › Exercices d'application à partir de cas concrets
- › Travail en groupe
- › Conseil individualisé
- › Mise en situation professionnelle

Périodes de formation en milieu professionnel

Plusieurs périodes de stages devront être réalisées.

- › 8 semaines (40 jours) en école maternelle et/ou accueil collectif de mineur.
- › 8 semaines (40 jours) en crèche ou autre établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE).

Modalités d'évaluation

La certification du CAP AEPE se déroule en plusieurs épreuves écrites et/ou orales affectées de coefficients différents.

› Unités professionnelles :

EP1, EP2, EP3 : Épreuves écrites et orales

› Unités d'enseignement général :

EG1 : Épreuves écrites et orales de 2h15

EG2 : Épreuve écrite de 2h

EG3 : Épreuve définie par arrêté du 15/07/2009

EG4 : Épreuve écrite de 1h

- › Épreuve de langue - Facultative - 20mn

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Notre centre de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres situations de handicap, veuillez nous contacter pour pouvoir vous mettre en relation avec notre référent.

Mail : referent.handicapfpc@dso.ifac.asso.fr

